327 DA17

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic 6211-18-015

### Présentation au BAPE

Version préliminaire du

#### **GUIDE DE COHABITATION**







### Gouvernance pour l'élaboration du Guide

Citoyens

**Experts** 

Parties prenantes

Groupe de travail

### **Groupe travail**

Parties	Membres		
Comité de citoyens de la	Mme Diane Gagnon		
Zone Sud de la voie ferrée	Mme Lise Terrien		
de Malartic	M. Louis Trottier		
Comité de suivi Canadian Malartic	M. Jacques Saucier		
	Mme Caroline Royal		
	M. Vincent Rousson		
	Mme Mélissa Desrochers		
Mine Canadian Malartic	M. Christian Roy		
	M. Serge Blais		
	M. Martin Ferron		
Ville de Malartic	Mme Catherine Larivière		
	Mme Sylvie Daigle		

A participé à la 1<sup>ere</sup> rencontre

### **Experts**

Experts	Champs d'expertise		
Me Robert Daigneault	Biologiste et avocat émérite spécialisé en droit de l'environnement		
Mme Marie-Pier Bresse	Coordonnatrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval et sociologue spécialisée dans les dossier de relocalisation		
Mme Louise Roy	35 ans d'expérience en consultation publique, ancienne vice-présidente du BAPE et ancienne présidente Office de Consultation Publique de Montréal		
M. Richard LaHaye	Évaluateur agréé et Président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec		

#### Parties prenantes

#### **Groupes et organismes**

Chambre de commerce et d'industrie de Malartic et la Société de développement économique de Malartic

Association minière du Québec

Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic

Coalition pour que le Québec ait meilleur mine et Mining Watch

#### Contenu du Guide

- La prévention, la gestion et l'atténuation des impacts
- 2. Le Programme de compensation
- 3. Le Programme d'acquisition de propriétés
- 4. La revente des propriétés acquises

### Prévention, gestion et atténuation des impacts

### 1re ÉTAPE DE LA COHABITATION = ANNULER OU ATTÉNUER LES IMPACTS

- Qualité de l'air
- Vibrations et surpressions
- Bruit
- Circulation routière

### Programme de compensation



Programme de compensation des impacts et des inconvénients

## Programme de compensation



- Propriétaires d'une résidence principale à Malartic
- Locataires d'un appartement résidentiel à Malartic

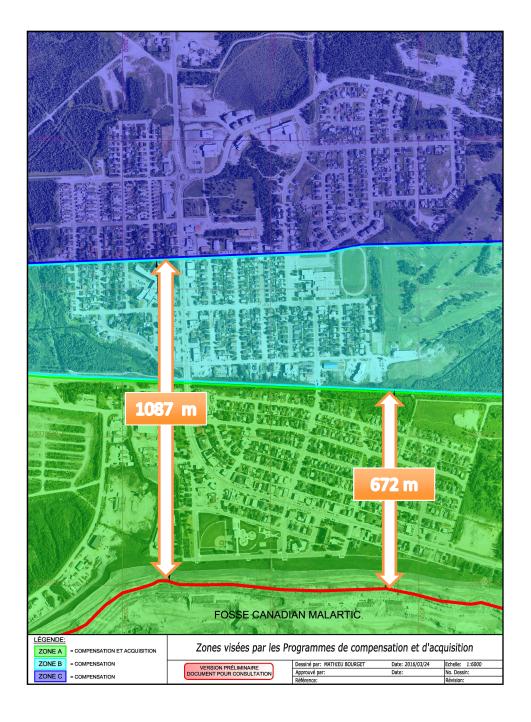
#### **À L'EXCEPTION**

Des citoyens ayant signé une quittance par le passé

#### **ZONES DÉTERMINÉES SELON**

Mesure des impacts





**Zone C** 

**Zone B** 

Zone A

#### Impacts compensés

#### DEUX TYPES D'IMPACTS ET D'INCONVÉNIENTS CONSIDÉRÉS

- 1. Les impacts matériels :
  - Ex: fenêtres et tables extérieures à nettoyer
- 2. Les inconvénients/dérangements causés par :
  - Les poussières
  - Les vibrations / surpressions
  - Le bruit

Perte de jouissance, stress et fatigue

Varient en fonction de l'intensité des impacts et de la distance entre la mine et les propriétés.

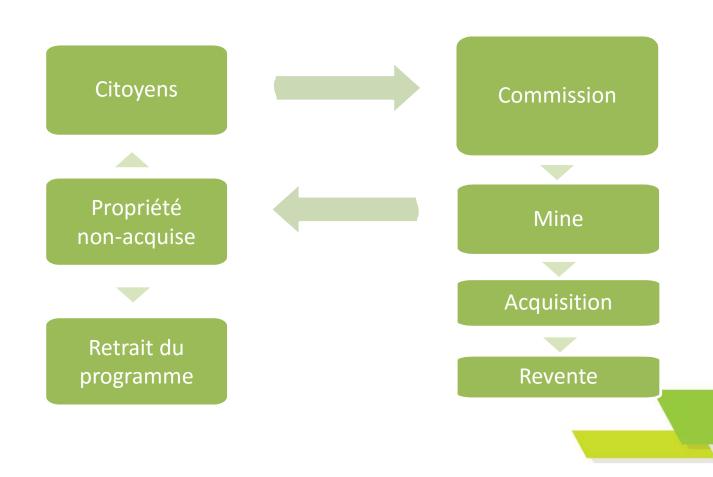
# Programme de compensation

	ZONE A		ZONE B		ZONE C	
	Propriétaire résidentiel	Locataire	Propriétaire résidentiel	Locataire	Propriétaire résidentiel	Locataire
Rétroactivité 2013-2016	8 400 \$	6 900 \$	5 640 \$	4 515 \$	3 000 \$	2 250 \$
Opérations actuelles 2016-2021	15 400 \$	12 650 \$	10 340 \$	8 278 \$	5 500 \$	4 125 \$
Projet d'extension 2022-2027	16 800 \$	13 800 \$	11 280 \$	9 030 \$	6 000 \$	4 500 \$
Total	40 600 \$	33 350 \$	27 260 \$	21 823 \$	14 500 \$	10 875 \$

<sup>\*</sup>Montants non indexés

# Programme d'acquisition de propriétés

# Gourvernance pour l'acquisition



**15** 



#### **CITOYENS ADMISSIBLES**

 Tout propriétaire d'une résidence principale située dans la Zone A de Malartic (quartier sud)



#### **OBJECTIFS**

- Permettre aux propriétaires vulnérables de :
  - Vendre leur propriété plus rapidement
  - Vendre à juste prix :
    - Vendre à juste valeur marchande
    - Politique « on brise on paie » en développement

#### LE PROGRAMME PRÉVOIT

- La création d'une Commission indépendante pour analyser les demandes et prioriser les propriétaires qui en ont le plus besoin.
- L'acquisition, par la mine, des propriétés priorisées par la Commission.
- Le remboursement (max 10 000 \$), par la mine, de divers frais normaux déboursés par les propriétaires pendant le processus.

# Nombre de résidences à acquérir

#### ÉVALUATION DU BUDGET D'ACQUISITION

- Nombre potentiel de propriétés à acquérir :
  - Nombre de pancartes « à vendre à la mine » : 68
  - Sondage DSPu : 30% répondants souhaiteraient déménager en lien avec la mine; ce qui correspondrait à 67\* résidences privées au sud
  - Sondage WSP: 29% répondants (incluant propriétaires et locataires)
    quitteraient si l'opportunité se présentait (en raison des impacts de la mine);
    ce qui correspondrait à 65 résidences privées au sud\*\*

#### **Budget d'acquisition**

 L'argent de le revente des propriétés étant réinjecté, le budget permettrait d'acquérir le nombre potentiel de résidences estimé

précédemment.

Budget global d'acquisition	6 500 000 \$		
Montant d'une acquisition	- 150 000 \$		
Frais associés à la transaction	- 30 000 \$		
Montant de la revente	+ 130 000 \$		
Coût réel de la transaction	50 000 \$		

- Avec un coût moyen de 50 000\$ par transaction,
  la mine pourrait acquérir jusqu'à 130 résidences.
- L'enjeu ne repose pas dans le budget, mais dans la nature du programme, qui doit répondre au besoin réel de la communauté.

# Revente des propriétés acquises

#### PRINCIPES DIRECTEURS

- Minimiser l'impact sur la valeur marchande des propriétés avoisinantes.
- Conserver la vitalité du quartier sud pour les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre.
- Être équitable pour les propriétaires qui sont en processus de vente.
- Favoriser une mise en marché et vente rapide des propriétés acquises.
- Ne pas démolir ou déplacer les résidences acquises, sauf lorsque l'état du bâtiment le justifie.